Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260922-DELIB2026156-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-156		Nomenclature 7.5
Administration générale – CAUE29 – Demande d'adhésion 2026		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	9	9

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à 13 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le seize septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2026 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance.
Rapporteur : Marguerite BLEUZEN

EXPOSE :

Le CAUE29, dont la CCHC n'est pas adhérente à ce jour, a adressé une demande d'adhésion pour l'année civile 2026. Le montant de l'adhésion pour les EPCI de moins de 50 000 habitants est de 500 euros pour une année.
Le CAUE est un outil départemental dont les statuts et les missions sont fixés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Refondé par décision du Conseil départemental en septembre 2013, le CAUE du Finistère est une association guidée par une mission de service public. Sa fonction principale est l'amélioration qualitative du cadre de vie, avec et pour les habitants, dans l'ensemble et la diversité des territoires composant le département.
Il accompagne les collectivités territoriales sur tout projet d'urbanisme, d'aménagement, d'architecture ou de paysage. Il les aide à :

- Déterminer les enjeux et définir les orientations de l'opération,
- Définir un programme d'intervention,
- Retenir une équipe de maîtrise d'œuvre,
- Animer des groupes de travail ou un jury,
- Sensibiliser les acteurs et les habitants.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion de la CCHC au CAUE29 au titre de l'année civile 2026 pour un montant de 500 euros.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 22 septembre 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

Communauté de Communes Haute Cornouaille

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260922-DELIB2026156-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Georges CROGUENNEC		X	
Maurice QUINTIN		X	
Yvon COQUIL	X		
Erwan BRIAND	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Brendan RIOU	X		
Hélène PAUGAM	X		
François LE CLECH	X		
Anthony PAGE	X		

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 0

Etaient également présents :
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances